

COVID-19 Manuel scolaire Résumé



CORONAVIRUS
UTAH.GOV



Que se passe-t-il si le test d'un élève, d'un enseignant ou d'un employé est positif au COVID-19 ?



Si un élève, un enseignant ou un employé est positif au test du COVID-19, il doit s'isoler immédiatement. Cela signifie que la personne doit rester à la maison et à l'écart des autres personnes autant que possible. L'élève, l'enseignant ou l'employé ne doit pas aller à l'école ni travailler.

La personne qui a été testée positive doit s'isoler jusqu'à ce qu'elle soit :

- Exempte de fièvre pendant 24 heures, et
- Ses symptômes respiratoires se sont améliorés pendant 24 heures, et
- Au moins 10 jours se sont écoulés depuis qu'elle est tombée malade.
- Si la personne n'a pas de symptômes, elle doit s'isoler pendant 10 jours à compter du jour où elle a été testée.

Que se passe-t-il si un élève, un enseignant ou un employé est exposé à une personne atteinte de la COVID-19 ?

Les personnes qui ont été en contact étroit avec une personne dont le test de dépistage du COVID-19 est positif courent un risque accru d'être infectées et d'infecter d'autres personnes.

Contact étroit¹ signifie qu'une personne était à moins de 6 pieds ou 2 mètres (environ 2 longueurs de bras) d'une personne ayant été testée positive au COVID-19 pendant un total de 15 minutes ou plus au cours d'une période de 24 heures². Vous pouvez également avoir été exposé à un contact étroit si :

- Vous vous êtes occupé d'une personne atteinte de la COVID-19 à la maison.
- Vous avez eu un contact physique direct avec la personne atteinte de la COVID-19 (vous l'avez étreinte ou embrassée).
- Vous avez partagé des ustensiles pour manger ou boire avec la personne atteinte de la COVID-19.
- La personne atteinte de la COVID-19 a éternué, toussé ou, d'une manière ou d'une autre, a projeté des gouttelettes respiratoires sur vous.



Toute personne qui a été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 jusqu'à 2 jours avant qu'elle n'ait des symptômes est considérée comme ayant été exposée et doit être mise en quarantaine. Même si la personne atteinte de la COVID-19 n'a pas eu de symptômes, elle est contagieuse pendant jusqu'à 2 jours avant le test.

¹ <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/if-you-are-sick/quarantine.html>

² <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/contact-tracing/contact-tracing-plan/appendix.html#contact>

Combien de temps les élèves, les enseignants et les employés doivent-ils rester en quarantaine ?

Les présentes directives s'appliquent uniquement aux expositions qui se produisent à l'école.



Les élèves, les enseignants et le personnel qui ont été exposés à l'école peuvent revenir avant 14 jours s'ils répondent à ces critères :

1. L'école vérifie que l'élève, l'enseignant ou le membre du personnel qui a été exposé et la personne ayant été testée positive portaient tous deux un masque facial, tel que défini par [l'ordonnance de santé publique de l'État](#) relative aux masques dans les écoles.
2. L'élève, l'enseignant ou le membre du personnel mis en quarantaine a un résultat négatif au test de la COVID-19 (il doit s'agir d'un test PCR ou d'un test d'antigène et non d'un test d'anticorps). Le résultat du test doit dater d'au moins 7 jours après la dernière exposition à la personne testée positive.
3. L'élève, l'enseignant ou le membre du personnel ne présente pas de symptômes de la COVID-19.

Si l'élève, l'enseignant ou le membre du personnel qui a été exposé satisfait à TOUS les trois critères, il ou elle peut retourner au travail, à l'école ou à des activités connexes, si l'employé ou les parents de l'élève le choisissent. Si la personne ne satisfait pas TOUS les trois critères ou choisit de ne pas se faire tester, elle doit être mise en quarantaine à domicile pendant 14 jours à compter du dernier jour d'exposition.

Toute personne qui a été exposée au COVID-19 et qui revient à l'école doit continuer à surveiller tout symptôme. Si des employés ou des élèves présentent des symptômes, ils doivent s'isoler chez eux et appeler leur prestataire de soins.

Si les élèves, les enseignants ou les employés sont exemptés de porter un masque ou ne portent qu'un écran facial, combien de temps doivent-ils être mis en quarantaine ?

Les présentes directives ne s'appliquent pas aux élèves, aux enseignants, au personnel ou aux milieux qui sont exemptés de [l'ordonnance de santé publique de l'État](#) relative aux masques dans les écoles ou à toute personne qui ne portait qu'un écran facial lorsqu'elle a été exposée au virus. Si la personne est exemptée de porter un masque ou ne portait qu'un écran facial, elle doit être mise en quarantaine à domicile pendant 14 jours à compter du dernier jour d'exposition.

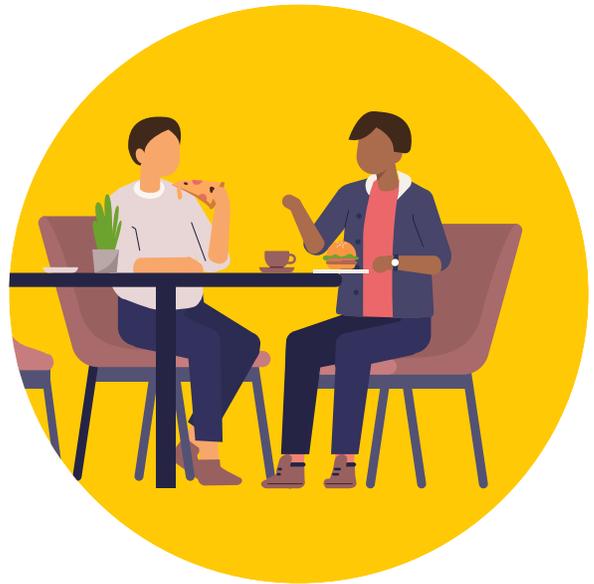


- Vous devez aller jusqu'au bout de isolement de 14 jours, même si vous n'avez pas de symptômes ou si votre test est négatif.
- Vous n'avez pas besoin d'une confirmation du médecin ou d'un résultat négatif au test du COVID-19 pour retourner travailler ou à l'école après la fin de votre isolement de 14 jours.

Si un élève, un enseignant ou un employé est exposé au COVID-19 à la maison ou en dehors de l'école, combien de temps doit-il être mis en quarantaine ?

Les présentes directives s'appliquent uniquement aux expositions qui se produisent à l'école. Les élèves, les enseignants et les employés exposés au COVID-19 dans leur vie personnelle ou en dehors du cadre scolaire doivent être mis en isolement pendant 14 jours à compter du dernier jour d'exposition. Les personnes qui vivent avec une personne dont le test est positif (appelée contact familial) doivent également être mises en isolement pendant 14 jours à compter du dernier jour d'exposition.

- Vous devez aller jusqu'au bout de isolement de 14 jours, même si vous n'avez pas de symptômes ou si votre test est négatif.
- Vous n'avez pas besoin d'une confirmation du médecin ou d'un résultat négatif au test du COVID-19 pour retourner travailler ou à l'école après la fin de votre isolement de 14 jours.



Il peut être très difficile de rester isolé des personnes atteintes de la COVID-19 et qui vivent chez vous. Les personnes qui vivent avec une personne (appelée contact familial) dont le test au COVID-19 est positif peuvent être exposées en permanence et devoir être mises en isolement pendant plus de 14 jours. Sa quarantaine recommence à chaque fois qu'un contact familial entre en contact étroit avec la personne positive alors qu'elle est contagieuse.



Que se passe-t-il si des élèves, des enseignants, ou des employés sont exposés au COVID-19 plus d'une fois ?³

Le COVID-19 se propage actuellement dans de nombreuses communautés de l'Utah. Cela signifie que les élèves, les enseignants et les employés peuvent être exposés au COVID-19 plusieurs fois au cours de l'année scolaire.

Si des élèves, des enseignants ou des employés sont à nouveau exposés au COVID-19 (une nouvelle exposition) dans les 90 jours suivant un test positif au COVID-19.

Les élèves, enseignants ou employés qui ne présentent pas de symptômes du COVID-19 n'ont pas besoin d'être mis en quarantaine et peuvent aller à l'école ou travailler. Ils n'ont pas besoin d'être testés à nouveau au COVID-19. Ils doivent également respecter les présentes directives pendant 14 jours à partir de la date de leur dernière exposition :

- Prendre leur température avant d'aller à l'école ou travailler. Contrôler les symptômes du COVID-19 chaque jour.
- Se couvrir le visage à l'école et en présence de personnes avec lesquelles ils ne vivent pas.
- Si l'élève, l'enseignant ou l'employé tombe malade ou présente des symptômes du COVID-19, il doit s'isoler pendant au moins 10 jours après l'apparition des symptômes et appeler un médecin ou un prestataire de soins de santé afin de déterminer s'il doit se soumettre à un nouveau test du COVID-19. Même si l'élève, l'enseignant ou l'employé obtient un résultat négatif au test du COVID-19, il ou elle doit aller jusqu'au bout de son isolement de 14 jours.

Si des élèves, des enseignants ou des employés sont à nouveau exposés au COVID-19 (une nouvelle exposition) et que cela fait plus de 90 jours qu'ils ont été testés positifs au COVID-19.

Les élèves, les enseignants ou les employés doivent être mis en quarantaine. S'ils tombent malades ou présentent des symptômes pendant la quarantaine, ils doivent s'isoler immédiatement, appeler un médecin ou un prestataire de soins de santé et se faire tester à nouveau au COVID-19.

Les élèves, les enseignants et les employés qui sont dans cette situation peuvent répondre aux critères de fin de quarantaine de la page 2.

Si les élèves, les enseignants ou les employés qui ont obtenu un résultat négatif avant et après la quarantaine sont à nouveau exposés au virus (une nouvelle exposition), ils doivent être À NOUVEAU mis en quarantaine.

Les élèves, les enseignants ou les employés peuvent retourner travailler après avoir terminé leur quarantaine. S'ils tombent malades ou présentent des symptômes pendant la quarantaine, ils doivent s'isoler immédiatement, appeler un médecin ou un prestataire de soins de santé et se faire tester au COVID-19.

Les élèves, les enseignants et les employés qui sont dans cette situation peuvent répondre aux critères de fin de quarantaine de la page 2.



³ <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/contact-tracing/contact-tracing-plan/contact-tracing.html>

Précautions de sécurité pour les étudiants, les enseignants et les employés qui ont été exposés à une personne atteinte de la COVID-19

- Surveillez tout symptôme de la COVID-19 chaque jour, y compris en prenant votre température si possible. Si vous n'avez pas de thermomètre, vérifiez si votre peau est chaude ou présente des rougeurs. Une brochure utile intitulée « Que faire si vous êtes en quarantaine ou en auto-isolement » peut être téléchargée à l'adresse <https://coronavirus.utah.gov/protect-yourself/>.
- Restez chez vous et éloigné des autres personnes autant que possible. N'allez pas à l'école, au travail, aux activités parascolaires, aux services religieux, aux réunions familiales ou à d'autres activités tant que votre quarantaine n'est pas terminée.
- Portez un masque ou un couvre-visage en tissu si vous devez quitter votre domicile pour des courses essentielles, telles qu'aller à l'épicerie ou pour recevoir des soins médicaux. Ne quittez votre domicile que si c'est indispensable.
- Limitez le nombre de visiteurs à votre domicile. Ceci est particulièrement important si vous-même ou une personne avec qui vous vivez êtes à haut risque de développer une forme grave de la maladie COVID-19.
- Nettoyez les surfaces qui sont souvent touchées (téléphones, poignées de porte, interrupteurs, boutons des toilettes, robinets d'évier, comptoirs et tout ce qui est en métal)
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau et au savon Si vous ne disposez pas de savon et d'eau, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.
- Ouvrez les fenêtres autant que possible afin d'améliorer la ventilation et d'augmenter la circulation d'air dans les pièces.
- Ne partagez pas de nourriture ou d'ustensiles avec d'autres personnes.
- Ne partagez pas d'objets personnels, tels qu'une brosse à dents, avec d'autres personnes.

